DRUMMONDville

ZONE : H-1160

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES	**CLASSES D'USAGES PERMIS**						
	H : HABITATION						
	H-1 : Unifamiliale	●					
	H-2 : Bifamiliale						
	H-3 : Trifamiliale						
	H-4 : Multifamiliale (4 à 8 logements)						
	H-5 : Multifamiliale (9 à 12 logements)						
	H-6 : Multifamiliale (13 logements et +)						
	H-7 : Habitation mobile						
	H-8 : Habitation collective						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de voisinage		●				
	C-2 : Commerce local				●		
	C-3 : Bureau						
	C-4 : Commerce artériel léger			●			
	C-5 : Commerce artériel lourd						
	C-6 : Commerce de services pétroliers						
	C-7 : Commerce lié à la construction						
	C-8 : Commerce de vente en gros						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie de prestige						
	I-2 : Industrie légère						
	I-3 : Industrie semi-lourde						
	I-4 : Industrie lourde						
	I-5 : Industrie de l'extraction						
	P : COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
	P-1 : Communautaire institutionnel et administratif						
	P-2 : Communautaire récréatif						
	P-3 : Utilité publique légère						
	P-4 : Utilité publique lourde						
	P-5 : Utilité publique liée à la télécommunication						
	A : AGRICOLE						
	A-1 : Culture du sol					●	
	A-2 : Élevage						
	A-3 : Foresterie et sylviculture						
	A-4 : Activité de chasse et de pêche						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(2)	(3)	(4)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
NORMES SPÉCIFIQUES	**NORMES SPÉCIFIQUES**						
	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	●	●	●	●	●	
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1	1	1	
	Hauteur en étage(s) maximale	2	2	2	2	2	
	Hauteur maximale (m)	11	11	11	11	11	
	Superficie d'implantation minimale (m²)	65	75	75	75	75	
	Largeur minimale (m)	7,3	7,5	7,5	7,5	7,5	
	MARGES						
	Avant minimale (m)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
	Latérale minimale (m)	1,5	2	2	2	2	
	Latérales totales minimales (m)	3	5,25	5,25	5,25	5,25	
	Arrière minimale (m)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
	RAPPORTS						
	Nombre de logements/bâtiment maximal	1					
	Nombre de logements/terrain maximal (log./ha)						
	Espace bâti/terrain minimal (%)						
	Espace bâti/terrain maximal (%)	30	40	40	40	40	
	LOTISSEMENT						
	TERRAIN						
	Largeur minimale (m)	16,5	16	16	16	16	
	Profondeur minimale (m)	27	30	30	30	30	
	Superficie minimale (m²)	445,5	480	480	480	480	
	DIVERS						
	PIIA						
	PAE						
	Usages conditionnels						
	Affichage		A	A	A	A	
	Notes particulières	(1)			(5)	(5)	

NOTES

(1) Article 1384
(2) 5833.2
(3) 5431, 5461
(4) 8192.1. Cet usage est autorisé seulement à l'intérieur d'un bâtiment principal.
(5) La superficie totale de plancher pour les usages 5431, 5461 anisi que pour la vente reliée à l'usage 8192.1 est limitée à 105 mètres carrés.

NOTE: Les dispositions relatives aux marges avant inscrites au chapitre 4 concernant la moyenne des marges s'appliquent à moins d'indication contraire.

Amendements

No. Règl.	Date
5453-1	2022.12.21

PPCMOI

No. Résolution	Adresse
0624/04/15	2550 Mercure